

BIOMASSE

Le SER adresse les critiques faites au chauffage au bois

Le Syndicat des énergies renouvelables (SER) défend un soutien public « stable » pour accélérer le renouvellement des installations, son argumentation s'appuyant en grande partie sur les performances des nouveaux appareils de chauffage.

« *Plus que le développement du parc lui-même, c'est le renouvellement des appareils de chauffage qui est important* », insiste Jules Nyssen, le président du Syndicat des énergies renouvelables (SER). Le SER a organisé une conférence de presse présentant « *les atouts* » du chauffage au bois dans un contexte où le gouvernement promeut essentiellement l'électrification des usages et face aux critiques concernant la contribution des cheminées à la pollution de l'air. Rappelant que « *le bois-énergie contribue à la souveraineté énergétique* » et « *au pouvoir d'achat* », la fédération a principalement mis en avant les performances des installations les plus récentes. « *Aujourd'hui, les appareils labellisés flamme verte 7 étoiles atteignent presque un rendement de 1 : pour 5 à 7 kilowatts (kW) de combustibles consommés, ils peuvent produire 5 à 7 kW de chaleur* », se réjouit Jules Nyssen. « *On voit bien l'évolution, puisqu'il y avait une majorité de cheminées à foyers ouverts avant les années 1980, qui avait un faible rendement (entre 10 et 15 %). Il fallait plus de 20 kW de combustibles pour produire entre 2 et 3 kW de chaleur* », développe Marc Labattu, président de la commission dédiée au chauffage au bois domestique au SER.

Des équipements aux performances bien meilleures

Le lobby mise sur la poursuite de la tendance observée concernant le renouvellement du parc pour adresser la question de la disponibilité en biomasse. D'après leurs chiffres, la consommation de combustibles pour le chauffage domestique au bois en France passerait de 73 TWh en 2023 à 60 TWh en 2035 grâce aux meilleures performances des équipements installés. Dans le même temps, le nombre d'appareil de chauffage au bois installés augmenterait de deux millions sur la période, atteignant 10 millions en 2035. Pour aboutir à ce découplage, le SER fait l'hypothèse d'une suppression totale des 800 000 cheminées à foyers ouverts toujours en activité en 2023, et du remplacement quasi-total des appareils datant d'avant 2012 par des équipements récents, labellisés flamme verte 7 étoiles ou Ecodesign. Autre hypothèse tacite : que les consommateurs ne modifient pas leur comportement après avoir installé un chauffage plus performant.

Le SER demande de « la stabilité » dans les aides au chauffage au bois

« *Au-delà des aides financières à proprement parler, si vous intégrez un équipement dans un dispositif d'aide, puis que vous le retirez, pour ensuite le remettre... le message n'est pas clair sur son intérêt. Il faut que les aides soient stables* », commente Jules Nyssen. Le SER plaide ainsi en faveur de la réintégration des chaudières à bois dans MaPrimeRénov', sorties du dispositif d'aide depuis le 1^{er} janvier 2026.

Le SER s'est également appesanti sur la question de la pollution de l'air, le chauffage au bois faisant partie des contributeurs majeurs. En s'appuyant sur les mêmes hypothèses optimistes, la fédération aboutit sur une baisse de la concentration des particules fines PM 2,5 de 67 % en 2035 par rapport à 2023. Il faut dire que la filière part de loin : le chauffage au bois est responsable de presque 60 % des émissions nationales de PM 2,5, d'après les chiffres du Citepa. Des données contestées par le SER, qui s'appuie sur une étude du CÉRIC, laboratoire du fabricant de cheminées Poujoulat Group, basée sur des données de concentration de PM 2,5 relevés par des stations de mesure. « *Le CÉRIC a montré que les émissions causées par [le chauffage au bois] en hiver étaient seulement de l'ordre de 20 %* », met en avant Frédéric Poirier. « *Sachant qu'entre 2013 et 2023, nous avons déjà diminué le niveau d'émissions de 47 % selon le Citepa, et que c'est la tendance qui est importante* », estime Frédéric Poirier.

Aline Nippert